



VERSALIES—? SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

## De nouveaux moyens pour les quartiers les plus en difficulté



Mercredi 4 décembre 2024, le nouveau contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines a été signé pour une durée de six ans (2024-2030). Alexandre MARQUÉ

**D**es moyens pour les quartiers prioritaires de Saint-Quentin-en-Yvelines. Mercredi 4 décembre 2024, l'agglomération a signé le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » avec 29 signataires : État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, partenaires associatifs.

Signé pour une durée de six ans (2024-2030), ce dispositif vise à améliorer le quotidien des habitants des quartiers les plus en difficulté et réduire les inégalités à travers différentes actions : la lutte contre le décrochage scolaire, un accès facilité aux services publics et à la culture, la découverte de métiers...

Deux nouveaux quartiers intégrés

Neuf quartiers répartis sur sept communes de Saint-Quentin-en-Yvelines ont été intégrés à ce nouveau contrat de ville. On retrouve le Pont du Rouvoir (Guyancourt), le Bois de l'Étang et Orly Parc (La Verrière), les Fiches (Maurepas), le Valibout (Plaisir), les Merisiers et la Plaine de Neauphle/Jean-Macé (Trappes), déjà présents dans le précédent contrat de ville datant de 2015.

Deux nouveaux quartiers font leur entrée dans ce programme : la résidence des Acacias (Coignières) et le quartier de l'Avre (Les Clayes-sous-Bois).

Située en plein cœur de Coignières, la résidence des Acacias compte 380 logements et 1 200 habitants. « **Depuis 2018, on a déjà fait des choses dans le quartier : on a mis en place une maison des jeunes, un éducateur spécialisé, on travaille sur la parentalité...**, détaille le

maire Didier Fischer (DVG). **Avec ces moyens de la politique de la ville, on espère bien renforcer ce qu'on fait déjà et mettre en place de nouvelles actions.** »

Aux Clayes-sous-Bois, le maire Philippe Guiguen (DVD) a hésité avant d'accepter que l'Avre, résidence de 400 logements et 1 000 habitants, rejoigne le périmètre des quartiers prioritaires. « **Je ne tenais pas à ce que ce quartier soit stigmatisé**, explique l'élu. **Après mûres réflexions, j'ai pensé que c'était une chance pour ce quartier d'avoir un peu de plus de moyens.** » Objectif pour le maire : sortir de la liste des quartiers prioritaires dès 2030. « **Si on y arrive, on aura réussi à remonter ce quartier** », ajoute-t-il.

En tout, 35 000 habitants sont concernés par ce nouveau contrat de ville, soit 15 % de la population de l'agglomération. ■

par • Alexandre Marqué

